

Belgique - Europe

Depuis quelques mois, on parle beaucoup en Belgique de la Commission des Communautés européennes et de ses membres. Ceci ne résulte pas d'une proximité géographique — la Commission ayant son siège rue de la Loi, ainsi que le cabinet du Premier ministre — mais bien des liens étroits qui unissent les Etats-membres à la Communauté. Il est donc bien normal que la Commission rappelle aux instances belges les règles communautaires. C'est d'ailleurs le rôle de la Commission comme le mentionne l'art. 155 du Traité CEE, signé et ratifié par les Etats-membres.

« En vue d'assurer le fonctionnement et le développement du marché commun, la Commission :

- veille à l'application des dispositions du présent traité ainsi que des dispositions prises par les institutions en vertu de celui-ci,
- formule des recommandations ou des avis sur les matières qui font l'objet du présent traité, si celui-ci le prévoit expressément ou si elle l'estime nécessaire,
- dispose d'un pouvoir de décision propre et participe à la formation des actes du Conseil et de l'Assemblée dans les conditions prévues au présent traité,
- exerce les compétences que le Conseil lui confère pour l'exécution des règles qu'il établit. »

La recommandation récente de la Commission sur le déficit budgétaire belge et l'indexation des salaires a valu au vice-président de la Commission M. Ortoli, responsable des affaires économiques et financières, des critiques qui n'étaient pas toujours amènes. Le vice-président, le vicomte Davignon qui gère le portefeuille des affaires industrielles dans la Commission et le membre de la Commission M. Andriessen, responsable de la Concurrence, doivent rappeler respectivement les règles communautaires dans les dossiers de la sidérurgie et du textile. Bien que parfois on prend envers la Commission l'attitude que l'on connaît envers les « porteurs de mauvaises nouvelles », rappelons que :

« Les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général des Communautés.

Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions. Chaque Etat-membre s'engage à respecter ce caractère et à ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche. » (art. 10 § 2, Traité de Fusion.)

Eurobaromètre, légère baisse

Les Belges seraient-ils moins généreux que les autres Européens ou se replieraient-ils davantage sur eux-mêmes ? On peut se poser ces questions à la lecture du dernier Eurobaromètre de juin 1981 qui donne les résultats d'une enquête menée en mars et avril de cette année dans les dix Etats-membres de la CE.

A la question « en cas de difficultés économiques importantes d'un pays, estimez-vous que les autres pays devraient lui venir en aide ? » 54 % des Belges répondent par l'affirmative (score le plus faible de la CE) tandis que 24 % d'entre eux estiment qu'ils ne le devaient pas. 22 % des Belges ne répondent pas à la question.

Les Italiens, les Grecs, les Luxembourgeois et les Néerlandais sont plus disposés que les autres citoyens européens à accepter certains sacrifices — même personnels — pour venir en aide à un autre Etat membre en difficulté.

Le repli des Belges sur eux-mêmes s'accroît, en effet en septembre 1973, 78 % d'entre eux (contre 54 % maintenant) étaient favorables à une aide des autres pays alors que seulement 9 % étaient hostiles.

Parmi les autres questions posées, les enquêteurs d'Eurobaromètre ont demandé aux Européens quels étaient, selon eux, les avantages et les inconvénients résultant de l'appartenance à la Communauté.

Dans trois domaines, mais non des moindres, on considère que l'influence de l'appartenance à la CE est négative : le prix des produits dans les boutiques et magasins, l'agriculture et le marché du travail et de l'emploi. Au premier rang des domaines ayant bénéficié de l'appartenance à la CE, la diminution du risque d'être entraîné dans une guerre, suivi de près par le choix des produits qu'on trouve dans les boutiques et magasins.

Il a été décidé récemment qu'au plus tard en 1985, les Européens disposeraient d'un passeport identique. Ceci semble aller dans le sens de l'avis des citoyens européens. Dans huit des dix Etats membres, l'opinion publique est très favorable à cette idée.

Seuls le Danemark et surtout le Royaume-Uni font exception avec respectivement 43 et 51 % d'opposants contre 39 et 36 % de partisans. Les Italiens et les Grecs sont avec les Luxembourgeois, les plus favorables (respectivement 87, 84 et 81 % de partisans).

Les Belges sont relativement favorables à cette mesure (52 % pour, 18 % contre) mais se distinguent surtout par leur taux de non-réponse (30 %), le plus élevé de la Communauté.

Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec J. Verroken
- 4 Agriculture - Energie solaire
- 5 Projet du Fonds social
- 6 - 7 Année internationale des handicapés
- 8 Publications - Divers

Les Belges au Parlement européen

Jan Verroken :

« Le PE n'est pas la conscience universelle »



Jan Verroken (CVP-EVP)

64 ans, (né le 30 janvier 1917 à Melden)

Marié

Licencié en philologie germanique.

Agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

EURinfo : Ce fut une surprise pour beaucoup que vous soyez candidat aux élections européennes. L'Europe serait-elle une vocation tardive ?

Jan Verroken : J'y suis arrivé un peu comme un oiseau perdu. Je n'avais jamais rêvé d'arriver dans ce Parlement européen, mais un beau jour, porté par un vent surprenant j'y ai atterri, comme cela arrive parfois dans la vie.

EI : Entre-temps avez-vous trouvé votre chemin ?

JV : En tout cas, je ne suis pas tellement pessimiste à propos de cette Europe, malgré les sombres nuages qui la menacent.

Un tel parlement doit, qu'on le veuille ou non, passé par une période de rodage. Rien que le fait que dans ce parlement — je parle des 18 premiers mois, avant l'adhésion de la Grèce — 360 des 410 membres étaient des « bleus », et la moitié n'avait même jamais siégé dans un parlement, même national.

Par conséquent, ces gens n'étaient nullement au fait de cette technique de commissions, séances plénières et prise de

décision. Et ceux qui avaient une expérience parlementaire nationale ont connu des systèmes électoraux et des règlements différents. Avant que vous ne sachiez qui est calé en quoi, et qui représente quelle tendance, avant qu'un authentique parlement soit libéré de ses échafaudages, une série d'hypothèques doit être levée.

Essayez de ramasser au hasard 400 personnes dans la rue et d'organiser une réunion avec elles, c'est presque aussi facile !

EI : Pourtant vous êtes optimiste.

JV : Pour moi, l'expérience la plus positive, en comparaison avec le parlement

Député de l'arrondissement d'Oudenaarde depuis 1950.

Membre du Conseil interparlementaire consultatif Benelux.

Membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, et de la commission du règlement et des pétitions du PE élu en juin 1979.

belge, réside dans la manière de faire les rapports. En Europe, c'est un véritable mandat, en Belgique c'est de la blague.

En Belgique, le rapporteur fait le compte-rendu des réunions. En Europe, c'est l'homme qui fait le dossier, qui expose le problème, qui met de l'ordre dans les différents points de vue et explicite l'état d'avancement dans les Etats membres, l'homme qui introduit et conduit le débat en commission, et qui est, en séance plénière, le seul porte-parole de sa commission à propos de ce sujet. J'ai travaillé à mon rapport sur la protection des animaux sauvages migrateurs comme un étudiant à son mémoire. Puisseons-nous

introduire ce système dans notre patrie ! En Belgique, il peut arriver que vous fassiez un rapport que vous n'avez même jamais lu !

Je ne suis pas non plus d'accord avec les critiques sur la question des langues au parlement. Je considère l'emploi des sept langues européennes comme une excellente affaire. Cela met un peu d'ordre dans le ménage. On ne peut tenir de réunion sans interprètes.

Par conséquent on ne peut s'interpeller pêle-mêle, car les interprètes ne peuvent traduire qu'une intervention à la fois. De plus, vous ne pouvez pas bavarder avec votre voisin parce qu'il a son casque sur les oreilles et ne vous entend quand même pas. Vous êtes donc obligé de rester attentif. Finalement c'est une revendication démocratique. Les parlementaires ne sont pas des fonctionnaires, mais les représentants du peuple et vous ne pouvez leur imposer la connaissance des langues, et sûrement pas dans un Etat membre et pas dans un autre. De plus, les principaux textes doivent tout de même être traduits pour les administrations nationales. Cela coûte de l'argent et on ne peut faire supporter ces frais aux administrations n'utilisant pas les langues « officielles ». Pour moi il est donc essentiel que l'on en finisse avec cette fausse discussion à propos du nombre de langues de travail.

EI : Vous êtes aussi un ardent défenseur du double mandat, bien que vous soyez décidé de quitter le parlement belge en 1982.

JV : C'est la raison pour laquelle je peux plaider en sa faveur sans rougir, ce n'est pas un plaidoyer pro domo. Je suis en effet de plus en plus convaincu qu'on se leurre en parlant de mandat unique.

Tant que l'Europe n'a pas son gouvernement, le mandat unique signifie que vous renoncez à votre seule chance de contrôler le Conseil. Le Conseil est composé de ministres nationaux que vous n'avez jamais l'occasion de voir à Strasbourg, à l'exception du président du Conseil, et celui-ci n'est jamais très au courant. Que pouvons-nous faire lorsque le Conseil prend une décision sans même lire l'avis du Parlement ? Pleurer devant le mur des lamentations ? Par contre, si vous avez aussi le droit de parole au parlement national, vous pouvez vous pendre aux basques des ministres nationaux à propos des décisions qu'ils approuvent au niveau européen.

Je dois cependant me corriger, car matériellement, ma théorie est irréalisable. L'Europe peut mobiliser un parlementaire à 200 %, notre patrie le peut aussi. La solution pourrait p.ex. être qu'un parlementaire européen ait le droit, dans son parlement national, de siéger à la commission correspondante à celle dans laquelle il siège au PE, avec droit d'initiative et d'intervention. Je suis p. ex. membre de la commission de l'environnement et de la santé publique dans les deux parlements.

En quoi cela pourrait-il nuire à la Belgique ou à l'Europe que — ayant quitté le parlement belge — je puisse cependant

rester membre de la commission nationale. Au contraire, l'affaire des banques d'organe p. ex. a été examinée presque simultanément dans les deux commissions. Je peux apporter une utile contribution à la discussion en Belgique par ce que j'ai appris à ce sujet à Strasbourg, et vice-versa.

Ce que je propose nous est actuellement accordé en Belgique, mais ce devrait être un droit dans toute la Communauté. J'insiste fortement là-dessus, car je vois un grand danger. Avant les élections directes, chaque parlementaire national voulait se montrer grand européen. Des gens de tous les partis tenaient de beaux discours sur l'Europe à tort et à travers. Bon, c'est fini ! Vous avez maintenant quelques spécialistes ! Les autres se sentent déchargés.

EI : Vous êtes le dernier parlementaire interrogé dans cette série d'interviews. Comment les Belges se comportent-ils à Strasbourg ?

JV : Ils travaillent bien. Je suis le plus calme de tout le groupe. Je tiens ma place en commission, je subis le reste. Cela me trouble que la séance plénière, cette devanture, soit un tel fourre-tout où personne ne s'y retrouve. On devrait pouvoir consacrer les trois quarts du temps à la politique européenne, la politique agricole, régionale, sociale, industrielle... Le reste n'est qu'actualité, point.

Mon hérésie, c'est que je considère que nous ne devons pas nous instituer en conscience du monde entier, mais tenir le Conseil à l'œil, ainsi que les initiatives de la Commission.

Mais je plaide aussi pour une grande « patience ». Toute chose doit avoir sa période de gestation. Un lapin normal a une portée de 30 jours, celui qui va voir plus tôt si les petits sont nés se rend ridicule. Un parlement a une gestation normale d'une année, un parlement européen peut-être autant qu'un éléphant, près de deux ans et demi je crois.

EI : Nous en venons ainsi aux animaux. Ces derniers temps, on a l'impression que la commission de l'environnement, dont vous êtes membre et notamment rapporteur à propos de la « conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage », donne priorité à la protection des espèces animales et non à l'homme. Vrai ou faux ?

JV : Je ne crois pas qu'il y ait un aspect de l'environnement, et cela va des espèces sauvages à notre milieu de travail, qui n'ait pas été examiné par cette commission. C'est tout à fait par hasard que ces derniers temps toutes ces conventions internationales aient été à l'ordre du jour, mais ce sont des textes uniques. Lorsque l'on sait que chaque année, une espèce animale disparaît définitivement de la surface de la terre, il est normal de se poser une fois la question : en faisons-nous un problème ou non ? Si on en fait un problème, comme toujours il y a deux tendances. Les uns veulent résoudre le problème définitivement : tous les animaux doivent être protégés ! Egalement

les rats, les lapins et les mouches ? D'autre plaident pour la protection de toute espèce en voie de disparition. Ça c'est un débat intéressant ! En ce domaine aussi, il est typique que la pudeur et la raison diffèrent de pays à pays voire de région à région. Ainsi pendant 6 ans les Français ont-ils bloqué la ratification de la directive sur les oiseaux, car le bruant gris et l'alouette étaient au nombre des oiseaux protégés. Allez raconter cela à des gens sérieux ! A Audenarde on dira de quelqu'un qui chasse l'alouette « c'est un déséquilibré ». Mais tous les partis français avaient envoyé un porte-parole pour dire « quelle absurdité sentimentale ».

D'autre part les Danois et les Allemands voulaient voir les mouettes sur la liste des oiseaux que l'on peut chasser. Pour eux cela va de soi, pour nous c'est ridicule. Et nous trouverions fou celui qui tire sur les hirondelles ou qui chasse les rouges-gorges. Or les Italiens apprécient beaucoup ses petites bêtes en brochettes. Autant que nous aimons les frites. Tout cela pour vous dire qu'un réflexe européen commun n'est pas seulement difficile à trouver pour les grands problèmes.

EI : Ce point de vue commun est pourtant apparu finalement dans votre rapport. Quel tour de passe-passe avez-vous improvisé ?

JV : On ne peut parfois faire aboutir une résolution que lorsqu'il y a deux thèses opposées dans le même texte ; ce fut le cas pour mon rapport ! Mais les journalistes ne voient pas cela et je suis certain que le Conseil ne le voit pas non plus ! On peut à peine en faire le reproche aux journalistes. Dans ce parlement, c'est comme au Tour de France. Les premières étapes sont toujours courues par les coureurs de kermesses, les régionaux qui ne sont pas encore fatigués et doivent encore faire leurs preuves. Ces premières années ne sont donc pas encore européennes, on s'y occupe encore de politique de clocher, on prépare les élections, et cela ne facilite pas la tâche du spectateur-journaliste. Il ne peut participer aux discussions sérieuses et professionnelles des commissions, il ne lui est pas donné l'occasion de lire les rapports qui en sortent. Imaginez-vous que chaque semaine sa case de documentation est remplie à ras bord ! La séance plénière n'est pas plus intéressante car les problèmes qui y sont à l'ordre du jour ont été auparavant discutés et décidés dans les groupes politiques et en commissions. Tout ce qui reste, c'est l'incident. De telle sorte qu'il reste finalement très peu du contenu et du travail consacré à certaines questions. Ce n'est que lorsqu'on pourra examiner complètement ce contenu, cette problématique, que l'on pourra échanger des opinions, dialoguer avec l'opinion publique et faire un choix.

Treize projets belges relevant de différents secteurs agricoles viennent de se voir attribuer un concours d'un montant total de 95,2 millions FB au titre de la première tranche pour 1981 de la section orientation du FEOGA.

Ils font partie des 194 projets généraux répartis en Europe qui bénéficient d'un concours de 55 millions UCE (soit environ 2,2 milliards FB).

Par ailleurs, la Commission CE a également attribué un concours de 25,5 millions UCE (plus d'un milliard FB) en faveur de 39 projets situés dans les zones méditerranéennes ainsi qu'un concours de 3,7 millions UCE (148 millions FB) à 6 projets situés dans l'ouest de l'Irlande.

Une aide CE de 95 millions FB à l'agriculture belge

● Dans le secteur « viande », 7 projets se partagent plus de 49,5 millions FB. Il s'agit d'un projet de construction d'un atelier de découpes et de conditionnement de viande pour les Ets G. Lefebvre et la SA Viabel situés à Mouscron (Hainaut); du projet d'extension et de rationalisation de la SA l'Ardennaise, fabrique de jambons et de saucissons établie à Recogne dans le Luxembourg; du projet d'extension et de modernisation de la fabrique de charcuterie Pluma installée à Wommelgem (Anvers); de quatre projets d'extension et de modernisation d'abattoirs établis à Adegem (Flandre orientale,

PVBA G. Van Landschoot et fils), à Herzele (Flandre orientale, PVBA Goosens), à Temse-Elversele (Flandre orientale) et à Tielt (Flandre occidentale).

● Dans le secteur « œufs et volaille », le projet d'extension et de modernisation de l'abattoir de volailles Gebroeders Herrygers PVBA situé à Hoogstraten (Anvers) perçoit un montant de 2,5 millions FB.

● Dans le secteur « fruits et légumes », trois projets bénéficient d'un concours total de 37,5 millions FB. Il s'agit de la construction d'une installation de mise en conserve de

fruits industriels à Soiron (Liège); de l'agrandissement de la cidrerie « Cidre Ruwet SA » installée à Thimister (Liège); de l'extension de la société PRODUCO, installation de vente à la criée de fruits et plantes située à Wetteren (Flandre orientale).

● Dans le secteur « semence », le projet d'amélioration et de rationalisation d'un centre de sélection de semences agricoles — SPRL V. Jorion et fils — situé à Frasnes-lez-Buissenal (Hainaut) reçoit un concours de 3,9 millions FB.

● Enfin dans le secteur « pommes de terre », le projet de construction d'une installation de triage et de conditionnement de pommes de terre de la PVBA All Patat installé à Kanegem (Flandre occidentale) perçoit un concours de 1,5 millions FB.



Le Centre d'Hoeilaart, projet présenté par la S.A. Unerg, comporte un système de chauffage et de préparation d'eau chaude utilisant des capteurs solaires sans vitrage refroidis par pompe à chaleur. Le projet perçoit une aide communautaire de 1,5 millions FB.

Se chauffer au soleil

La Commission CE va apporter son concours financier à une cinquantaine de projets de démonstration pour l'exploitation de l'énergie solaire répartis dans la CE, 6 sont situés en Belgique. Cette aide globale s'élève à plus de 660 millions FB, elle entre dans le cadre des soutiens financiers à des projets pour l'exploitation

de sources d'énergie alternatives décidés dès 1978. Etant donné les risques techniques, les coûts d'investissement particulièrement élevés et l'application en partie de nouvelles techniques et technologies, l'exécution de ces projets ne pouvait être garantie sans l'intervention financière de la Communauté, ou elle au-

rait dû être différée et conduirait ainsi à un ralentissement ou une non-réalisation des investissements dans le secteur de l'énergie solaire. L'intervention de la CE représente en moyenne 40 % du coût total.

Quatre projets belges bénéficient de l'aide générale de la CE. Il s'agit de la S.A. UNERG pour un système de chauffage et de préparation d'eau chaude, de la Rijksuniversiteit

Gent pour l'interconnection de panneaux solaires au réseau électrique nationale, de l'Association Internationale de Développement Rural pour le développement des installations Biogaz en site réel, et de M. Mambour pour sa maison solaire située près d'Arlon. Des projets belges recevront un concours financier de la CE particulièrement destiné aux piscines chauffées à l'énergie solaire. Ce sont l'Université Catholique de Louvain et le Gouvernement provincial de la province de Namur.

EURO FORUM

POINT DE VUE

Un bon budget pour la Communauté

Le Conseil de Ministres réuni le 23 juillet a adopté un projet d'amendement au budget communautaire pour 1981 et un projet de budget pour 1982 (voir page suivante). Les deux textes sont maintenant au Parlement européen pour examen.

La Commission européenne considère que le budget 1981 amendé se présente sous une forme qui répond aux intérêts de la Communauté et doit permettre au Parlement de l'adopter en une seule lecture. Place est faite à de nouvelles dépenses dites « non-obligatoires », en particulier pour le Fonds Régional, pendant le reste de l'année en cours; et chance est donnée de mettre fin au différend suscité par trois des Etats membres à l'occasion du deuxième budget complémentaire 1980 et du budget général 1981.

En revanche, le projet de budget 1982 tel qu'établi par le Conseil en première lecture, est loin d'être satisfaisant. Et la Commission n'est pas en mesure de s'y associer. Deux objections sont en effet à formuler.

La première concerne l'équilibre du budget tel qu'il est issu du Conseil. Dans ses propositions, la Commission avait cherché à répondre aux urgences communautaires en accroissant de façon appropriée les postes de dépense non-obligatoire, notamment pour le Fonds Régional et le Fonds Social. Le Conseil a amputé ces affectations jusqu'à un niveau où elles ne compensent même plus l'inflation, ce qui signifie une diminution en termes réels.

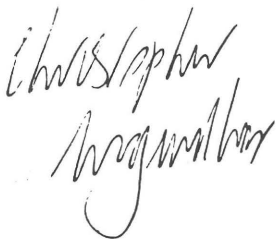
La deuxième objection est que les coupes effectuées dans les propositions de la Commission ont été faites sans égard aux mérites de ces dernières. En fait, mis à part les deux grands Fonds cités, il n'a pas été discuté des engagements pour d'autres postes de dépense « non-obligatoire » comme la politique énergétique, l'industrie, la recherche, etc. Le Conseil n'a pas

non plus débattu de la politique d'aide au développement.

La Commission estime donc que l'approche choisie par le Conseil de Ministres manque de sérieux et qu'en conséquence, elle est bien loin de ce que le contribuable européen est en droit d'attendre d'une des autorités budgétaires communautaires.

Mais la première lecture du budget par le Conseil n'est qu'une étape en vue de l'adoption finale, vers la fin de l'année. La Commission demande donc au Conseil de répondre de façon constructive, lors de la deuxième lecture, aux amendements que le Parlement ne manquera pas d'apporter au projet existant.

Il faut à la Communauté un budget pour 1982, et un bon budget. Le texte en son état actuel est loin de correspondre à ses besoins et bien des progrès seront nécessaires d'ici la fin de 1981. La Commission fera de son mieux pour qu'il en soit ainsi.



CHRISTOPHER TUGENDHAT,
Membre de
la Commission CE
responsable du budget.

ON EN PARLE

Les vacances terminées, l'heure des comptes est arrivée et le coût des transports, particulièrement des transports aériens, a lourdement grevé les budgets. C'est pour remédier à cette fâcheuse évolution que la Commission européenne a pris la décision d'étendre sa politique de concurrence aux tarifs aériens.

Au cours des vingt dernières années, la Commission s'est assurée que le « fair play » était de rigueur dans la fourniture des biens et services au public. Néanmoins, à cause des liens étroits entretenus entre les principales compagnies aériennes et les gouvernements nationaux, le rôle de la Commission n'a guère été encouragé.

Certains coûts sont inhérents à la situation dans la Communauté — les courtes distances, le prix des services dans les aéroports et le nombre de frontières à traverser — facteurs qui ne sont pas imposés aux compagnies américaines dont les tarifs sont beaucoup moins élevés. Mais ces coûts pris en compte, il reste que les tarifs aériens sont fort coûteux en Europe.

Changer cette situation n'est pas simple : un grand nombre de considérations doit être pris en compte allant de l'obligation pour certaines compagnies de fournir certains services sur certaines routes qui peuvent se révéler déficitaires aux intérêts de l'industrie aérospatiale dans la Communauté. Néanmoins, la Commission européenne est convaincue du fait que les tarifs aériens pourraient être moins chers.

La Communauté a beaucoup travaillé pour la suppression des frontières entre les citoyens des différents pays européens. Elle a éliminé des droits de douane, simplifié les formalités aux frontières et sous bien d'autres formes, facilité le transport des individus d'un pays à l'autre. Le nombre des voyageurs par avion est en augmentation constante et le prix qu'ils doivent payer ne peut plus être longtemps encore une exception au principe européen de justice pour tous.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Relations extérieures

Deux étapes pour neutraliser l'affaire afghane

La Communauté européenne soutiendra sans défaillance son initiative de paix pour l'Afghanistan, malgré la réaction plutôt fraîche de l'Union soviétique. Et les ministres des Affaires étrangères des « Dix » ont demandé à Lord Carrington, celui d'entre eux qui les préside ce semestre, de poursuivre ses efforts pour que l'initiative « décolle ».

Le projet avait été mis au point par les Ministres, puis adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au Conseil européen de la fin juin au Luxembourg. Une conférence internationale à deux niveaux est envisagée, avec pour but de garantir suffisamment la future neutralité de l'Afghanistan pour que l'Union soviétique se sente en mesure de retirer les 85.000 hommes qu'elle stationne dans ce pays.

Au premier stade, la conférence, réunissant les cinq membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies (et trois puissances « régionales », le Pakistan, l'Inde et l'Iran), accueillera des représentants des pays islamiques. Puis lors d'une seconde étape, où les arrangements intérieurs nécessaires au pays seraient pris, des représentants du peuple afghan seraient appelés à participer.

Il n'y a pas eu jusqu'à présent de réponse officielle de l'Union soviétique, mais beaucoup d'autres pays, dont les Etats-Unis, ont eu une réaction très favorable.

A l'Assemblée générale des Nations Unies, ce mois de septembre, la réponse soviétique pourrait venir. D'ici là, il n'est pas question de modifier la proposition pour la rendre plus acceptable à telle ou telle partie intéressée. Le Conseil européen est d'autre part tombé d'accord pour poursuivre ses efforts de paix au Proche-Orient et de coopération avec les pays en voie de développement, à la lumière du Dialogue Nord-Sud qui est en train de se réanimer, entre pays industriels, pays pauvres et pays exportateurs de pétrole.

Pour les affaires intérieures, le Conseil européen a été d'avis qu'il ne fallait pas céder au fatalisme, mais plutôt rechercher des solutions coordonnées aux problèmes jumeaux de l'inflation et du chômage. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord pour discuter de façon approfondie, à Londres en novembre, lors de leur prochaine rencontre, les propositions de la Commission en matière budgétaire.

De l'argent frais pour la Turquie

La Communauté européenne et le gouvernement turc ont négocié un nouveau protocole financier, aux termes de l'accord d'association de 1963 entre Bruxelles et Ankara. Ce quatrième texte financier bilatéral porte sur quelque 600 millions d'ECU (+/- 24 milliards FB), et sur cinq ans. Il reste à entériner auprès des autorités nationales.

La Banque Européenne d'Investissement fait un apport de 225 millions d'ECU (+/- 9 milliards FB), et le budget communautaire est mis à contribution pour 375 millions (+/- 15 milliards FB), dont 325 (+/- 13 milliards FB) en prêts spéciaux à 40 ans et 1 pour cent d'intérêt, et 50 (+/- 2 milliards FB) en aides non remboursables.

Ce flux d'argent frais doit aller au développement économique et social de la Turquie. L'aide non remboursable ira plus particulièrement à des projets techniques telles que études de « faisabilité », tandis que le reste sera de l'investissement financier.

Ce nouveau protocole, qui entre en vigueur au 1er novembre de cette année, représente un accroissement important de l'aide communautaire à la Turquie. Non seulement le montant est à peu près doublé par rapport au 3ème protocole, mais l'intérêt est ramené de 2,5 à 1 pour cent. Enfin, juste avant la signature du document, la Communauté européenne avait accordé 75 millions d'ECU (+/- 3 milliards FB) d'aide directe à des projets énergétiques en Turquie, tandis que celle-ci renouvelait, par la voix de son ambassadeur, son intention de revenir à la démocratie et de faire acte de candidature à la Communauté le moment voulu.

Budget

Europe 1982 : le budget de la prudence

Les ministres des Finances de la Communauté, réunis à Bruxelles le 23 juillet pour leur première lecture des propositions de la Commission européenne concernant le budget 1982, ont taillé dans les dépenses prévues pour les secteurs social et régional, ainsi que pour d'autres postes dits « non-obligatoires », à savoir non agricoles pour l'essentiel.

Ils se sont mis d'accord pour un budget placé juste au-dessus de la barre des 18 milliards d'ECU (740 milliards FB) en engagements, et des 17 milliards (700 milliards FB) en affectations de paiements, ce qui représente des progressions de 4,4 pour cent et 14,5 pour cent respectivement par rapport aux mêmes lignes du budget pour 1981.

Ce qui a été affecté au Fonds régional est inférieur de 26 pour cent (en engagements) et de 29 pour cent (en paiements) à ce que proposait la Commission. Pour le Fonds social, les coupes sont de 40 à 55 pour cent respectivement.

Maintenant, le projet de budget va au Parlement, qui en partage la responsabilité finale avec le Conseil. Sa marge de manœuvre porte très largement sur la section dite « non-obligatoire » des dépenses.

Avant d'en arriver là, les ministres avaient dû mettre fin à la bataille rangée qui durait depuis décembre 1980, à propos des augmentations que le Parlement avait apportées à l'exercice en cours (et même à l'exercice précédent, sous forme d'amendements). On se rappelle que trois Etats membres, la Belgique, la France et l'Allemagne fédérale, avaient retenu une partie de leurs contributions au budget et que l'affaire avait failli s'achever devant la Cour de Justice communautaire de Luxembourg.

Reste que la hausse des prix agricoles sur le marché mondial a permis à la Commission européenne d'épargner suffisamment sur les aides à l'exportation pour réduire les quote-parts de chaque nation.

Relations Extérieures

Europe - Inde : un peu d'épices dans leurs échanges

Entre l'Inde et la Communauté européenne, un accord récent a ouvert de nouvelles dimensions à la coopération. Il dépasse largement les soucis commerciaux scientifiques et techniques. Le commerce de la Communauté avec l'Inde ne représente en effet qu'environ 1 pour cent de ses échanges totaux en marchandises.

Mais les exportations indiennes vers l'Europe font de celle-ci un des principaux marchés pour ce pays pauvre. Pour sa part, la Communauté fournit environ un tiers des importations de l'Inde.

EN BREF

Plaidoyer contre le terrorisme

Le Parlement européen, inquiet des récentes vagues d'attentats, et plus particulièrement ceux dirigés contre le Pape et le président Reagan, a demandé aux gouvernements de la Communauté d'accroître leur coopération dans la lutte contre le terrorisme. Il est particulièrement pressant auprès des gouvernements qui n'ont pas encore fait ratifier par leur pays la Convention européenne contre le terrorisme.

Pécule accru pour la recherche

La Communauté accroît ses efforts pour rester compétitive au niveau international dans le domaine de la recherche sur la fusion thermonucléaire. Pour la période 1982-1986, elle prévoit d'affecter à ce secteur 680 millions d'ECU (280 milliards FB), contre 385 millions (155 milliards FB) seulement pour la période 1979-1983.

Un rôle pour la Chine

Le président du Parlement européen, Simone Veil, a effectué cet été une visite de 12 jours en Chine. Elle souhaite que ce pays joue un rôle accru dans les affaires internationales et que les formes de coopération entre Pékin et la Communauté européenne se développent, en particulier pour les communications, l'énergie, les transports et l'industrie légère.

Un plan pour l'automobile

Le Parlement européen s'est une fois de plus exprimé en faveur d'une action d'urgence pour prévenir la chute de l'emploi dans l'industrie automobile communautaire. Les exportations japonaises ont été particulièrement dommageables dans cette branche. Le Parlement souhaite de nouveaux accords commerciaux, plus de fonds pour la recherche, l'innovation et la restructuration, ainsi que plus d'attention aux conséquences sociales de cette crise.

Tiers-Monde

Un coup de pouce pour l'aide aux réfugiés

Les dimensions inouïes qu'a prises le problème des réfugiés, à la suite des événements du Sud-Est asiatique, d'Afghanistan et d'Afrique, expliquent que la Commission européenne ait appelé les gouvernements devant lesquels elle est responsable à accroître leur effort pour les personnes déplacées. Une conférence tenue récemment à Genève attirait l'attention sur les millions d'êtres humains concernés, de par le monde. A cette même conférence, la Communauté européenne s'est engagée pour une contribution d'environ 170 millions d'ECU (7 milliards FB) pour le seul continent africain. Elle ne manque certes pas de moyens d'intervention (pour des opérations d'urgence ou de subsistance), mais la Commission remarque que des fonds devraient être affectés plus spécialement aux opérations de *réinstallation* des populations déplacées.

Entre-temps, et à titre d'exemple, elle a demandé l'approbation d'une aide d'urgence de 4,6 millions d'ECU (190 millions FB) pour les réfugiés afghans au Pakistan. Ceux-ci sont estimés au nombre de 1,7 million actuellement, et la Communauté leur avait déjà octroyé une aide globale de 15 millions d'ECU (615 millions FB) en avril de cette année.

La Commission a également proposé d'octroyer une aide alimentaire de 1,9 million d'ECU (+/- 80 millions FB) au peuple du Cambodge.

Finance

Tremblements de terre : aide à la Grèce aussi

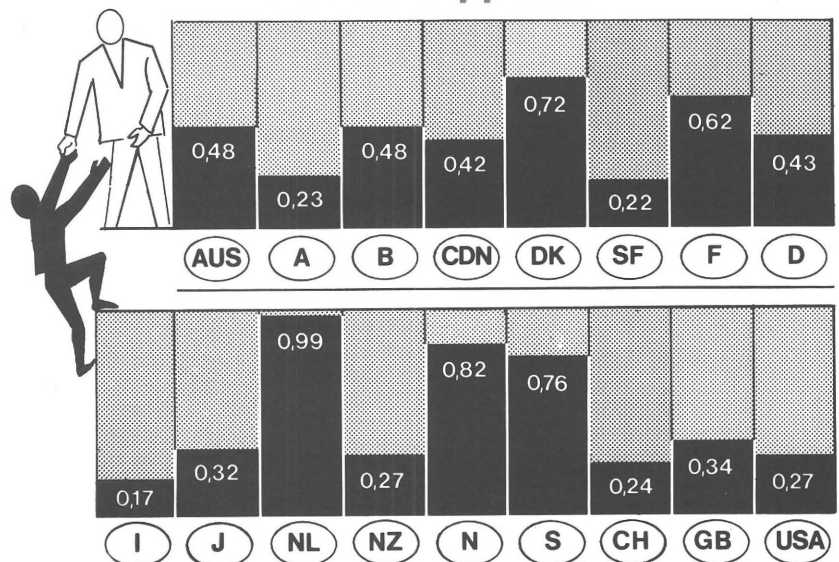
La Banque Européenne d'Investissement a fait connaître le volume de ses deux prochains apports financiers pour l'aide au Sud italien, dévasté par le tremblement de terre de novembre dernier. Ils porteront sur à peu près 80 millions d'ECU (3,3 milliards FB), sous forme de prêts avec 3 pour cent d'intérêt payés par le budget de la Communauté. Au total, la Communauté s'est engagée pour 1 milliard d'ECU (41 milliards FB) en prêts.

La Commission a entre-temps recommandé la mise en place d'une formule similaire pour venir en aide aux régions de la Grèce qui ont été frappées, elles aussi, par un tremblement de terre de première grandeur, en février et mars de cette année. Il s'agit surtout de dommages au logement, et la Commission envisage un prêt de 80 millions d'ECU (3,3 milliards FB) au gouvernement grec. Il serait à 12 ans et bénéficierait, comme ceux accordés à l'Italie, de la bonification d'intérêt de 3 pour cent.

Ottawa 81 : pavé de bonnes intentions

Les difficultés jumelles que représentent pour l'Europe la hausse mondiale des taux d'intérêt et le triomphe japonais à l'exportation constituaient le plat de résistance du menu d'Ottawa, où les « leaders » des

Aide publique au développement



LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

économies avancées se réunirent en juillet dernier.

Les quatre interlocuteurs européens présents, autour de Gaston Thorn, président de la Commission européenne, parvinrent à convaincre le partenaire américain de l'impact douloureux de ses menées délibérées pour un dollar cher. Mais il n'y eut d'accord général que pour réaffirmer qu'il faut combattre à la fois, et tous ensemble, l'inflation et le chômage, et pour stimuler l'investissement qui, à terme, permettra une reprise durable.

Restait à s'entendre sur le choix des méthodes. Le sommet occidental a répété l'engagement de chacun de ses participants vis-à-vis du libre-échange et des accords successifs du GATT. Tout recours au protectionnisme a été rejeté, qu'il s'agisse de barrières commerciales visibles ou détournées, ou encore de subventions à des industries en déclin.

Le sommet a également abouti à un nouvel engagement en faveur de l'aide aux pays les plus pauvres parmi ceux dits « en voie de développement » et de l'écrasement du terrorisme international.

Finances

La B.E.I. double de volume

La Banque Européenne d'Investissement, à Luxembourg, va voir doubler sa capacité financière, qui est portée à :14,4 milliards d'ECU (590 milliards FB). Les Etats membres de la Communauté ont voulu, en prenant cette décision, confirmer l'expansion rapide des activités financières de la B.E.I. Au cours des quatre dernières années, la Banque avait vu le volume de ses opérations enfler de façon considérable, pour faire face à ses obligations découlant du Traité de Rome. Les objectifs régionaux ou les actions portant sur un ou plusieurs pays de la Communauté continuent d'être prédominants dans cette activité.

Mais la B.E.I. s'est aussi massivement engagée dans des actions destinées à combattre le chômage et à stimuler l'investissement, ainsi qu'à réduire la dépendance globale de la Communauté vis-à-vis des importations de pétrole.

Avec des capitaux disponibles multipliés par deux, la B.E.I. va investir dans

des proportions nouvelles. Ses prêts et garanties ne doivent pas excéder, selon ses statuts, 250 pour cent de son capital social. En doublant le capital de la Banque, les pays actionnaires portent la capacité globale de crédit à 36 milliards d'ECU (1.480 milliards FB).

En même temps qu'était approuvé le rapport d'activité de la B.E.I. de 14 pour cent dans les crédits globalement accordés, soit 3,5 milliards d'ECU (144 milliards FB). A l'intérieur de la Communauté elle-même, les prêts ont progressé de 20 pour cent (3 pour cent en volume), atteignant 2,95 milliards d'ECU (121 milliards FB), concentrés surtout en Italie, en Irlande et au Royaume-Uni.

D'autre part, environ 2 milliards d'ECU (80 milliards FB) ont été prêtés pour des programmes régionaux, dont plus de 80 pour cent sont allés à des régions qui répondaient aux critères d'au moins 25 pour cent de chômage en plus que la moyenne communautaire. La B.E.I. s'est dite en mesure de préciser que, pendant l'année 1980, elle a créé ou sauvegardé, par ses actions sélectives, environ 49.000 emplois permanents.

Agriculture

Pour aider les viticulteurs français

Des mesures d'urgence destinées spécialement à aider les viticulteurs français atteints par la chute des prix et les accroissements d'importations en provenance d'Italie ont été décidées en juillet par la Commission européenne.

Elle a décidé d'accroître la quantité de vin que chaque producteur pourrait consacrer à la distillation, la portant de 15 à 20 pour cent de sa production. En outre, deux millions d'hectolitres seront achetés directement pour la distillation, à un coût d'environ 10 millions d'ECU (410 milliards FB) (soit 22 millions d'hectolitres cette année, pour une production totale moyenne de 145 millions d'hectolitres de vin).

Pêche

A nouveau des harengs

Rouvrir les eaux communautaires à la pêche au hareng, après trois ans de suspension, c'est ce qu'a décidé la Commission européenne, malgré l'impuissance des ministres de la Pêche, des « Dix », à se mettre d'accord sur les quotas.

« Nous ne pouvons tolérer des critiques injustes et stériles qui n'ont pas pour but de renforcer l'action du Parlement européen, d'améliorer son fonctionnement... Nous savons en effet qu'elles sont trop souvent inspirées par le désir d'affaiblir la Communauté elle-même à travers son institution démocratique... Le Conseil ne peut pas continuer à rester sourd à nos appels et doit accepter de renforcer le dialogue avec le Parlement, qui est la base de tout progrès réel de la construction européenne ».

Simone Veil, Président du Parlement européen.

« Comment se fait-il que tous, nous retrouvions des attitudes nationalistes au moment même où nous pénétrons dans ce Parlement européen ? »

Willy Brandt, ancien chancelier de la RFA.

« L'Europe ne peut survivre que si elle s'unit politiquement dans le cadre d'une union



européenne solide fondée sur la coopération politique entre les Etats membres. Seuls un sens partagé des priorités et une volonté d'action concertée dans l'intérêt commun permettront aux démocraties européennes de faire sentir leur poids dans la résolution des conflits internationaux. Simultanément, il s'impose de mettre en place une politique européenne de sécurité afin de renforcer la position de l'Europe au sein de l'Alliance atlantique ».

Willy De Clercq, président de la Fédération des Libéraux-démocrates européens.

« Il n'y aura plus de guerres civiles européennes. La Communauté les a rendues impossibles ».

Gaston Thorn, président de la Commission européenne.

« Le problème afghan ne se résoudra pas de lui-même ». Lord Carrington, ministre britannique des Affaires étrangères, actuel président du Conseil de Ministres de la Communauté.

La Commission a fixé une quantité globale (TAC) de 65.000 tonnes de harengs pour cette année, au large de la côte ouest de l'Ecosse, et de 19.000 tonnes dans le sud de la Mer du Nord, ainsi que certains quotas locaux.

Elle a en outre demandé aux Etats de la Communauté de s'en tenir à deux tiers de la part qui leur est allouée, puisqu'une grande partie de la saison de pêche est déjà écoulée.

Cette décision fait suite à des constatations d'experts selon lesquelles les harengs, naguère menacés d'extinction, sont à présent de nouveau suffisamment nombreux pour qu'on permette leur pêche — sous contrôle.

Pour éviter un retour à l'interdiction, la Commission européenne a demandé que les Etats membres lui rapportent fidèlement, deux fois par semaine, le volume des prises de leurs pêcheurs-ressortissants.

Georges Kontogeorgis, le Commissaire européen chargé des affaires de pêche, a souligné que la norme TAC est légalement valable et que la pêche au hareng serait fermée dès que le plafond accordé serait atteint, en fonction des informations recueillies.

Institution

Le Parlement continuera de siéger entre deux chaises

Les avait-on entendus, ces parlementaires européens, se plaindre des longues navettes que leur impose le partage du siège de leur assemblée entre Strasbourg et Luxembourg ! Mais ils ne sont pas parvenus à se mettre d'accord pour un siège unique, lors de leur dernière session, en juin à Strasbourg.

Ils ont finalement décidé de tenir toutes leurs sessions plénières dans la capitale alsacienne, et toutes leurs réunions de groupes ou de comités dans la capitale belge. Cela en attendant que les Etats membres de la Communauté fassent un choix; et tandis que le secrétariat du Parlement (2.000 personnes environ) demeure de toute façon à Luxembourg.

Au mois de mars dernier, aux Pays-Bas, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient choisi de s'en tenir au statu quo fixé par l'accord de Luxembourg de 1965 qui prévoit que Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg sont les lieux de travail provisoires de l'assemblée européenne.

Une grande majorité de parlementaires souhaitent un lieu de travail et un siège légal uniques. Ils estiment aussi qu'il est grand temps que les responsables nationaux prennent leur décision sur ce point.

Mais entre eux, ils ne s'entendent pas. Bruxelles a été refusée comme « lieu principal de travail » par une majorité de 3 à 2, et refusée comme siège du secrétariat par une majorité du même ordre. Les votes de 201 voix contre 108 et 187 contre 118 ont maintenu les sessions à Strasbourg et les réunions restreintes dans la capitale belge. Strasbourg garde son prestige de ville symbole de la réconciliation franco-allemande, et le maire de cette ville, Pierre Pflimlin, qui siège lui-même sur les bancs de l'assemblée communautaire, a insisté pour que le symbole prévale sur les arrangements matériels.

Région

Traitement de faveur pour l'Irlande du Nord

Accroître les efforts d'aide à l'Irlande du Nord, de la part de la Communauté européenne : ce fut l'objet d'une récente résolution votée au Parlement européen, qui demandait à la Commission de Bruxelles de se préoccuper des moyens. Cette résolution faisait suite à l'insistance du député nord-irlandais John Hume, qui fut le premier à demander un rapport sur les politiques et ressources nécessaires pour ramener la province, déchirée par la guerre civile, au niveau moyen d'emploi et de vie de 1979, dans la Communauté.

Le texte, mis au point par la Française Simone Martin (groupe libéral), souligne que le chômage en Irlande du Nord est de 16 pour cent en moyenne, avec des pointes de 32 pour cent en certains lieux, tandis que la moyenne communautaire se situe aux alentours de 7,5 pour cent.

Faible revenu par tête, taux d'émigration élevé, bas niveau d'activité économique : le rapport souligne ces divers aspects de la situation nord-irlandaise. Une forte chute des vacances d'emploi a fait suite au déclin de l'armement naval, de l'industrie textile et à la réorganisation de l'exploitation agricole, tandis que la demande de travail s'élevait à cause d'un fort taux de natalité.

Le rapport Martin demande que la Commission européenne établisse un projet d'aide, pour toute la Communauté, affecté à l'Irlande du Nord depuis qu'elle a rejoint la Communauté européenne en même temps que le Royaume-Uni en 1973. Le rapport demande en outre que soient indiqués quels montants financiers ont été alloués depuis lors, et combien d'emplois créés.

D'autre part, le rapport demande une étude spéciale sur un certain nombre de facteurs-clés qui jouent dans l'évolution de l'économie d'Irlande du Nord.

Parmi ces facteurs, on recense : les prévisions de croissance de la population, et les besoins, tant à moyen qu'à long terme, de création d'emplois, ainsi que des lignes directrices pour l'usage de la terre, la structuration d'industries agro-alimentaires, de meilleurs moyens de formation professionnelle, des projet ad hoc dans les régions rurales où le chômage est le plus élevé, le logement (en particulier à Belfast) et toutes subventions éventuelles pour compenser les « désavantages naturels » de la région, en termes de transports, de coûts énergétiques, etc.

Au nom de la Commission, Karl Heinz Narjes, qui y est responsable des affaires d'environnement, a accueilli favorablement le rapport. Lui-même et ses collègues sont prêts à reconnaître les problèmes spécifiques de l'Irlande du Nord et il a promis une meilleure coordination de l'usage des divers fonds d'intervention pour cette région.

Education

La mise en route du réseau Euridyce

L'enseignement peut aider les pays de la Communauté européenne à résoudre leurs problèmes d'emploi. Les ministres de l'Education des Dix l'ont à nouveau dit lors de leur récente rencontre. Le responsable des affaires sociales au sein de la Commission européenne, Ivor Richard, a insisté sur le caractère crucial de la formation technique dans la préparation des jeunes gens au monde du travail.

En même temps, il a dit sa satisfaction de voir la Communauté coordonner son approche en ce domaine, pour mieux répondre aux défis du chômage et des technologies nouvelles. Les ministres se sont aussi penchés sur l'incidence du taux de natalité sur les problèmes d'éducation. Face à la baisse de ce taux, il a été proposé de réduire le nombre des formateurs spécialisés et d'utiliser les écoles ordinaires pour l'enseignement des adultes.

Pour finir, les ministres ont discuté de la reconnaissance réciproque des qualifications universitaires. Ils veulent une amélioration de l'information multilatérale, faisant appel au réseau informatique conçu à cet effet sous le nom d'Euridyce. Les accords bilatéraux seraient ainsi dépassés et l'ensemble des formations, universitaires ou non, ainsi que celles des étudiants de pays non communautaires, seraient incluses dans le système.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Les femmes conquièrent le marché du travail

C'est un signe des temps que l'imposante étude (347 pages) sur la Situation économique et sociale des femmes dans la Communauté européenne soit consacrée pour plus des deux tiers aux « Femmes au travail ».

Au cours des années récentes, la Communauté a consacré de plus en plus de textes, d'argent et d'information à toutes celles qui, bien que majoritaires en nombre, n'ont que récemment fait sentir leur importance économique et sociale à égalité avec les hommes.

Il y a dès à présent trois réalisations communautaires consacrées à cette égalité : en matière de salaires; en matière de formation et de conditions de travail; en matière de sécurité sociale.

Le Fonds Social de la Communauté finance des programmes de formation pour les femmes qui rencontrent des difficultés particulières sur le marché du travail; leur but est de réduire les disparités dans la hiérarchie des fonctions, d'ouvrir les carrières traditionnellement masculines, d'accroître les chances des femmes. Le Bureau spécialisé, à la Commission européenne, s'assure que les mesures prises entrent réellement en vigueur et répand l'information au sein des organisations féminines et auprès des médias.

Tout cet effort repose dans une très grande mesure sur la recherche statistique très extensive, qu'a su réaliser l'Office Statistique de la Communauté fournissant, ce faisant, le cadre de référence qui permet de suivre les évolutions.

Les femmes constituent 51,3 pour cent de la population communautaire en moyenne, avec un maximum en Allemagne fédérale (52,4 pour cent) et un minimum en Irlande (49,9 pour cent). Les deux sexes se partagent assez également les tranches d'âge situées entre 15 et 64 ans, mais il y a davantage de filles que de garçons au-dessous de 15 ans, et trois femmes pour deux hommes au-dessus de 65.

L'espérance de vie est actuellement de 75 ans pour le sexe féminin en Europe. Mais avec un déroulement variable selon les pays.

On se marie en moyenne à 22 ans en Belgique, à 24 en Italie et au Danemark. Les Irlandaises continuent d'avoir beaucoup d'enfants (taux de natalité 21,4 pour mille), les Allemandes fort peu (9,5). Quant au divorce, il est difficilement comparable (puisqu'interdit en Irlande et ré-

cent en Italie), mais il apparaît que les Danoises et les Britanniques y ont le plus recours. De toute façon, on divorce de plus en plus.

Les femmes dites « non actives » sont 42 pour cent dans la Communauté (61,2 pour cent aux Pays-Bas et 42,6 pour cent au Danemark). La population dite « active » est à 35,7 pour cent féminine; la catégorie des chômeurs à 45,6 pour cent, et même beaucoup plus (51,9 pour cent) entre 14 et 24 ans. Le taux d'activité des femmes âgées est plus faible de moitié, en dépit du fait qu'elles sont plus nombreuses (voir plus haut).

On compte 63,2 pour cent de femmes mariées non actives (essentiellement des femmes au foyer), et 35,4 pour cent qui ont une occupation principale, surtout dans les tranches d'âge 25-44. La plus forte proportion à cet égard se trouve au Danemark (48,8 pour cent) et au Royaume-Uni (46,5), la plus faible en Irlande (13,7) et aux Pays-Bas (17,6). Un cinquième des femmes mariées sans emploi sont à la recherche d'une occupation, souvent après une interruption volontaire pour prendre soin des enfants dans leurs premières années.

Parmi les femmes au travail, on compte 86 pour cent de salariées et seulement 6,8 pour cent d'employeurs ou d'indépendantes.

D'autre part, deux tiers des femmes au travail se trouvent dans le secteur tertiaire (dont 90 pour cent à titre de salariées). Ici les Pays-Bas sont en tête avec 26,7 pour cent de femmes actives dans l'industrie (dont seulement 2,4 pour cent employeurs ou indépendantes) et 6,6 pour cent dans l'agriculture (surtout en exploitation familiale).

Parmi les femmes qui travaillent dans l'agriculture, on en compte 74,6 pour cent sans formation professionnelle. Elles gagnent de 106 pour cent (au Danemark) à 77 pour cent (aux Pays-Bas) du revenu des hommes.

On trouve plus de femmes que d'hommes qui assurent un travail occasionnel : plus de 2 millions en 1977, contre moins de 1,5 million pour les hommes. Encore ici, on trouve plus de la moitié de ces emplois dans le secteur tertiaire.

Cependant, les conditions de travail sont plus dures pour les hommes. Il y a 19 pour cent d'entre eux qui travaillent de nuit, contre 7 pour cent parmi elles, et 31,8 pour cent d'hommes au travail le dimanche, contre 20,4 pour cent de femmes. C'est l'Irlande qui a le plus de femmes au travail la nuit. Le Danemark, par contre, a le maximum de femmes au travail le dimanche, tandis que la République fédérale et les Pays-Bas en ont le moins.

Dans tous ces pays, la structure d'ensemble des horaires est cependant assez semblable pour les deux sexes. Les plus grandes différences sont relevées en Grand-Bretagne, où 6,3 pour cent des femmes travaillent la nuit (22,2 pour cent des hommes) et où 18,9 pour cent des femmes travaillent le dimanche (43,4 pour cent des hommes).

Dans toute la Communauté, la proportion de femmes au chômage augmente, et, bien qu'il y ait plus d'hommes licenciés que de femmes, ces dernières démissionnent davantage. En outre, la majorité des travailleurs qui souhaitent changer d'emploi sont de sexe féminin.

On compte une femme sur trois parmi celles au chômage, qui cherche un emploi depuis plus d'un an, et une sur cinq depuis une période allant de 6 à 11 mois.

En ce qui concerne les déplacements pour aller au travail, on observe que les femmes vivent un peu plus près de leur poste de travail. Il y a deux fois plus de femmes que d'hommes qui utilisent les transports publics pour aller travailler (ou y vont à pied). Les hommes préfèrent la voiture ou la motocyclette.

L'enquête statistique a cherché aussi comment ces femmes au travail s'accommodent des occupations ménagères. La plupart le font sans aide à domicile : plus de 70 pour cent en Allemagne et aux Pays-Bas. C'est en Italie que l'on trouve le moins (6,4 pour cent) de femmes au travail bénéficiant d'une aide personnelle de leur mari. Toutefois, les Italiennes sont 15 pour cent à bénéficier d'une aide salariée.

Le nombre de jours d'absence pour des raisons domestiques ou d'éducation des enfants, est relativement moins élevé chez les femmes au travail qu'on ne pourrait l'imaginer. Mais les jours pris pour maladie restent beaucoup plus fréquents.

Il y a une proportion croissante de femmes qui font des études, bien qu'elles soient encore en minorité dans les universités. La proportion est d'à peine de 47 pour cent en France et même de 30,5 pour cent en Irlande. L'enseignement est une des carrières où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Les métiers artistiques les accueillent aussi en grand nom-

bre. L'industrie lourde et l'agriculture sont les branches les plus fermées pour elles. Et l'on ne compte qu'un tiers de femmes parmi les stagiaires en formation professionnelle.

L'étude se tourne ensuite vers les différences entre sexes concernant la formation et la carrière, compte tenu des facteurs sociaux et culturels, d'où résultent des conditions de travail différentes qui sont l'une des raisons de la position marginale de la femme dans le monde du travail, disent les auteurs.

Même toute la masse d'informations rassemblées, soulignent-ils, ne suffit pas à donner une image complète de la vie active des femmes, car les sources d'information tendent à privilégier les occupations économiquement rentables aux dépens des soins domestiques et familiaux.

Autrement dit, il reste un très grand écart entre tout ce que l'on sait de son activité chez elle. De plus, celles des femmes qui ont un emploi n'abandonnent pas les autres tâches pour autant, ce qui les conduit à effectuer en fait plusieurs « jobs ». Sur tout cela, l'information demeure très comptée, sinon nulle.

Des odeurs de piraterie

La piraterie, les contrefaçons, la contrebande,... voilà des mots pleins de couleurs et entachés d'un air vieillot, qui les rend plus aptes à figurer dans un roman historique que dans une étude poussée de la Communauté européenne.

Malheureusement la technologie moderne a donné à ces termes une certaine actualité et bien que la piraterie moderne soit plus sophistiquée, ce n'est pas moins une activité coupe-gorge que par le passé.

L'étude en question concerne les copies non autorisées de disques et cassettes vendues au public sans versement de dividendes aux artistes ou producteurs. Cette activité est particulièrement prospère puisqu'en 1978, elle représentait un chiffre d'affaires de presque 200 millions de dollars pour la seule Communauté européenne. Et les compagnies de disques tout comme les artistes sont particulièrement touchés par la réussite de ces nouveaux hommes d'affaires.

La Commission européenne a financé une étude sur le problème paru dans « Piraterie de la musique enregistrée » de Gillian Davies, une juriste auprès du directeur général de la Fédération internationale des producteurs d'enregistrements musicaux.

Cette étude donne un aperçu du marché du disque dans la Communauté et compare les incidences de la piraterie dans les différents pays du marché commun. Elle cite également la liste des conventions internationales et des lois nationales en vigueur et fait des propositions pour enrayer l'expansion du phénomène.

Ensemble, les entreprises européennes de production de disques occupent la seconde place parmi les industries du disque du monde. En 1978, les ventes réglemen-

taires de disques dans la Communauté se sont élevées à 3,5 milliards de dollars. Cependant, c'est un secteur à risques : en Grande-Bretagne, par exemple, seul un disque sur 9 est rentable parmi les 45 tours et 1 sur 15 parmi les 33 tours.

En 1979, pour la première fois, les ventes ont baissé et les prévisions indiquent que cette tendance va s'accroître. Mme Davies souligne l'importance sociale et culturelle de cette industrie et lance une mise en garde contre les pirates, véritables parasites qui vivent de son succès.

On trouve trois sortes de piraterie. Stricto sensu, le terme signifie : reproduire des disques originaux sans permission et donner aux reproductions une nouvelle pochette et de nouvelles signatures. Par ailleurs, les contrefaçons sont la copie conforme de l'original ; son et emballage ressemblent à s'y méprendre au modèle. Reste la contrebande, terme qui recouvre l'enregistrement interdit d'un concert ou autres, suivi de la vente des copies réalisées.

Les progrès de la technique ont rendu la reproduction — et surtout celle des cassettes — relativement simple et bon marché. Le matériel de reproduction, bandes magnétiques et cassettes vierges, est disponible partout et les cassettes enregistrées sont de plus en plus vendues non seulement chez les disquaires mais aussi dans les supermarchés, les garages, les marchés, lieux de production des pirates.

En Belgique, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les répertoires de musique pop qui se vendent le mieux sont aujourd'hui contrefaits à grande échelle. La qualité peut être suffisamment bonne pour qu'à une première écoute, il soit impossible de distinguer l'original du modèle. Les enregistrements de contrebande, sont en revanche généralement de piètre qualité mais peuvent être vendus cher à cause de la demande existant pour les concerts de certains artistes.

Les ventes d'enregistrements-pirates en 1978 se sont élevées à 4 pour cent du marché total du disque et 15 pour cent de celui des cassettes dans la Communauté. Mais les chiffres diffèrent d'un pays à l'autre : 6,5 pour cent des disques et 30 pour cent des cassettes en Italie, 3 pour cent et 20 pour cent en Irlande, 7 pour cent et 10 pour cent aux Pays-Bas, 2 et 7 pour cent en Grande-Bretagne, le phénomène étant insignifiant au Danemark.

Une forte proportion des disques pirates vendus est importée, soit d'autres pays de la Communauté, soit du reste du monde, Singapour ou les Etats-Unis en particulier. Près de 40 pour cent des disques pirates en Belgique, France, Allemagne, Irlande et Pays-Bas viennent d'autres pays européens. En Italie et au Royaume-Uni, la majeure partie des importations pirates viennent de pays non européens.

Mme Davies démontre qu'en cas d'enregistrement musical par des pirates, deux droits sont enfreints : celui de l'auteur et celui du producteur. Les droits du producteur sont protégés par la Convention de Rome (1961) et par la Convention sur la musique enregistrée (1971). Six pays de la Communauté ont adhéré à la première : le

Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni. La Belgique, la France et les Pays-Bas envisagent la possibilité de la ratifier. De la même façon, six pays européens ont signé la Convention sur la musique enregistrée. La Belgique et les Pays-Bas pourraient y adhérer.

De leur côté, les artistes sont couverts par la Convention de Berne qui protège les œuvres littéraires. La Communauté y adhère dans son ensemble. Les droits des artistes non respectés par la contrebande sont couverts par la Convention de Paris sur la propriété industrielle (à laquelle tous les pays de la Communauté adhèrent) et par l'accord de Madrid sur la suppression des faux ou de l'étiquetage trompeur auquel cinq pays européens ont adhéré.

Mme Davies recommande à la Commission européenne d'inciter les gouvernements qui n'ont pas encore ratifié les différentes conventions internationales à le faire. La protection devrait en outre être étendue à tout enregistrement musical originaire de pays ayant adhéré à la Convention de Berne, et la même protection devrait être octroyée à tous les enregistrements étrangers pour éviter des situations telles que certains enregistrements sont illégaux dans un pays et librement importés dans un autre.

L'auteur recommande également que les « Dix » fixent à 50 ans la période pendant laquelle les enregistrements doivent être protégés. Actuellement ce chiffre varie de 20 à 50 ans. Elle demande enfin que le respect des législations nationales soit vérifié par la police, les douanes et autres institutions. La piraterie doit être supprimée, conclue-t-elle ; une part importante de l'héritage culturel européen devant être sauvegardée.

Chômage/inflation : toujours la quadrature du cercle

C'était fin juin à Luxembourg. Les ministres des affaires économiques, financières et sociales de la Communauté se réunissaient une fois de plus pour juger de l'impact de leurs mesures anti-inflationnistes sur la situation de l'emploi. La nécessité d'une lutte commune, à dix, et cohérente, et contre les deux maux économiques à la fois, a été redite. Les Ministres ont, comme il va de soi, demandé à la Commission de formuler des propositions détaillées.

On y trouvera, entre autres choses, une meilleure coordination des mesures nationales contre la hausse des prix, un accroissement des prêts au titre du Nouvel Instrument Financier (NIC), un ré-examen du rôle des Fonds Régional et Social de la Communauté, avec une attention particulière au problème des jeunes, une augmentation des fonds de la Banque Européenne d'Investissement, et une aide mieux répartie, en général, pour les régions pauvres de la Communauté.

L'EUROPE ET VOUS

Les tarifs aériens sous surveillance

Les règles communautaires pour le maintien d'une juste concurrence, sont sur le point d'être étendues au trafic aérien. Cette décision fait suite à une vague de plaintes formulées à l'encontre des grandes compagnies aériennes (relevant du secteur public pour la plupart) par les usagers et des transporteurs indépendants comme Freddie Laker, qui a été le pionnier des parcours à faible prix sur l'Atlantique Nord.

La Commission européenne a demandé par écrit aux principales compagnies de l'informer sur les accords existant entre elles et couvrant entre autres choses, la mise en commun de services, les repas en vol, le traitement des bagages, et... la discrétion intentionnelle observée sur les tarifs réduits.

Une étude sur le trafic aérien dans la Communauté, publiée par la Commission européenne, conclut que les compagnies ne font pas, dans l'ensemble, de bénéfices abusifs, mais que les tarifs sont trop élevés sur nombre de « trajets » et que l'usager n'a qu'un choix limité. En outre, les tarifs sont présentés de telle manière que le voyageur est en difficulté de découvrir la meilleure formule.

Faciliter les voyages professionnels

Pour réduire la lourdeur administrative aux postes frontières de la Communauté, la Commission européenne propose des mesures afin de faciliter le transfert de biens, par des voyageurs, d'un Etat de la Communauté à l'autre et cela pour une courte durée.

Si elles sont approuvées par les Ministres, elles allégeront notamment le déplacement professionnel de personnes, comme les hommes d'affaires, journalistes, artistes et interprètes, qui sont dans l'obligation de transporter avec eux une certaine quantité de matériel ou d'instruments pour leurs prestations à l'étranger. La Commission européenne propose que les Etats suppriment l'obligation de déposer une garantie proportionnelle à la valeur des biens ainsi transportés d'un Etat membre de la CEE à l'autre.

A dix contre la pollution pétrolière

De nouvelles mesures pour prévenir la répétition des catastrophes écologiques dues au pétrole, comme celle de l'Amoco Cadiz en 1978, ont été entérinées par les ministres de l'environnement de la Communauté.

Les Dix se sont mis d'accord pour établir un réseau d'information sur la pollution pétrolière en mer, appuyé par un inventaire des moyens, en personnel et en matériel, disponibles dans chacun des dix pays pour lutter contre les accidents de cette nature. Le système informatique envisagé, qui deviendrait une sorte d'outil de travail, pourrait aussi enregistrer les diverses catégories d'hydrocarbures concernées, et leurs propriétés. L'agent polluant serait ainsi rapidement identifié, ainsi que la méthode pour en venir à bout au mieux.

Un autre projet concerne la mise au point d'un registre des pétroliers qui circulent dans les eaux communautaires. Il a été transmis aux ministres responsables des Transports. Ceux-ci ont déjà dans leurs dossiers des propositions pour un contrôle plus strict des navires hors normes, y compris une « liste noire » de ceux qui sont reconnus comme étant suspects.

Hormones d'élevage : sévérité

Les ministres de l'Agriculture de la Communauté se sont rencontrés récemment pour réduire les risques de santé liés à l'utilisation des hormones de croissance dans la production de viande. Ils ont banni celles qui sont d'une façon générale considérées comme les plus dangereuses, du type thyrostatiques. Et ils en ont placé cinq autres catégories, naturelles ou artificielles, sur une liste « à surveiller ». Il sera encore permis d'en faire usage pendant neuf mois, en attendant qu'un comité d'experts décide de leur degré de sécurité. La Commission européenne fera alors ses propositions — interdiction ou autorisation.

Un certain nombre de groupements de consommateurs en Europe ont été déçus par cet accord ministériel. Le BEUC (Bureau Européen des Unions de

Consommateurs) avait appuyé le principe d'une interdiction globale des hormones, après que, dans certains pays membres de la Communauté, il y ait eu de violentes protestations contre les doses présentes dans certaines viandes de veau et aliments pour bébés.

Les hormones à présent interdites l'étaient déjà par chaque législation nationale. Mais la décision communautaire permettra à la Commission de prendre toutes mesures légales pour s'assurer qu'il n'y a plus d'infractions.

La peine de mort doit-elle mourir ?

Le Parlement européen a fait appel à l'ensemble des gouvernements de la Communauté pour qu'ils abolissent la peine de mort. La peine capitale existe encore dans sept des dix pays de la Communauté européenne, et la résolution présentée par la socialiste française Marie-Claude Vayssade a fait l'objet d'une large approbation. Aux gouvernements de supprimer, maintenant, les clauses constitutionnelles correspondantes.

L'Allemagne fédérale, le Luxembourg, et les Pays-Bas l'ont déjà fait, tandis que la peine capitale demeure, quoique non appliquée, pour les affaires civiles, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Restent la France et la Belgique, la Grèce et l'Irlande. En Belgique, il n'y a plus eu d'application depuis 1918, en Grèce, depuis 1972 et en Irlande depuis 1954. (Le gouvernement irlandais vient de commuer trois peines de mort, pour le meurtre de policiers, en peines à vie).

En France, la dernière sentence capitale remonte à 1976 et le nouveau président François Mitterrand s'est engagé pendant sa campagne à ce que le Parlement fasse de l'abolition le sujet d'un de ses prochains débats.

Pourtant, tous les Parlementaires européens n'ont pas appuyé le rapport de Mme Vayssade. Le représentant britannique conservateur Sir Fred Catherwood, a affirmé que la non application de la peine de mort depuis quinze ans a accru la vague des violences. Et Ian Paisley, en Irlande, a mis en cause la disparition de fait de la peine de mort en Ulster comme facteur de la continuation du terrorisme dans cette région.

Le baromètre européen en baisse

Le dernier sondage communautaire réalisé sur l'état de l'opinion publique chez les « Dix » fait apparaître que l'Europe demeure très composite. Il y a 10 pour cent de Britanniques à souhaiter des changements révolutionnaires, 59 pour cent de Danois à se dire très « satisfaits » de la vie qu'ils mènent, et 53 pour cent d'Irlandais à trouver que la Communauté dépense trop pour le soutien de l'agriculture, au détriment d'autres politiques communes.

Cette dernière enquête dite « Eurobaromètre » était concentrée sur l'état d'esprit des Européens, mesuré à leur niveau de satisfaction face à la vie et à leur attitude à l'égard de la société. Enfin, elle demandait une réaction à propos de la création du passeport européen.

Les Danois, Luxembourgeois et Néerlandais, apparaissent nettement plus satisfaits que les Français, les Italiens et les Grecs. Une grande majorité d'Européens préfèrent la réforme à la révolution.

L'adhésion à l'idée de Communauté européenne reste très élevée en Italie, aux Pays-Bas et au Luxembourg (environ 80 pour cent); plus modérée en Allemagne, France, Belgique, Irlande et Grèce; faible au Royaume-Uni et au Danemark (un peu plus et un peu moins de 50 pour cent respectivement).

Mais ce qui est inquiétant est la baisse des attitudes favorables à l'Europe en Allemagne et en Grande-Bretagne. L'enquête conclut que le « réservoir de bonne volonté » tend à se vider, alors que la RFA en particulier était depuis toujours un de ses principaux aliments. D'autre part, un nombre croissant d'Européens ont le sentiment que l'entente entre les Etats membres a décliné depuis un an.

Le futur passeport européen lui-même n'est pas exempt de réactions critiques. Surtout du côté britannique (51 pour cent d'opinions « contre ») où le document national garde toute sa valeur nationale, et du côté danois (43 pour cent). Les Grecs, les Italiens et les Luxembourgeois, par contre, sont très majoritairement « pour ».

Des emplois pour des handicapés mentaux

Depuis quelques années, la société admet de plus en plus clairement l'idée de réadaptation et de réinsertion des handicapés. Cependant, certains handicapés sont encore souvent rejetés. Ce sont les handicapés mentaux. Le déséquilibre inquiète toujours.

Il soulève de nombreuses questions. Le handicapé mental remet l'environnement social et familial en cause et trop souvent, la famille préfère l'éloigner.

Il y a quelques années, le célèbre psychiatre italien F. Basaglia avait tenté de fermer les hôpitaux psychiatriques et de réinsérer le « fou » dans la société. Les gens « normaux » n'étaient pas préparés et les résultats n'ont pas répondu à l'attente. L'idée a cependant fait son chemin, en France d'abord, mais aussi en Belgique.

Voici trois ans, deux psychologues bruxellois, responsables d'un service de la régionale FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvorde, ont proposé de créer de stabiliser des emplois pour les handicapés mentaux par la sensibilisation des employeurs afin qu'ils les embauchent et surtout par celle des collègues de travail afin qu'ils les comprennent et les aident; tout cela par l'intermédiaire de formateurs un peu particuliers : les délégués syndicaux.

L'originalité du projet réside dans le fait que la réinsertion se fait en partant de la base — délégués syndicaux et collègues de travail — et non du haut.

Et cela pour échapper à l'exclusion du milieu de travail par incompréhension, non préparation... Il ne s'agit pas de prendre le handicapé en charge, mais de lui procurer du travail et de faire une véritable socio-thérapie en collaboration avec la thérapie médicale traditionnelle.

Ce projet présenté par la Fondation « Travail et Santé Mentale », service de la régionale bruxelloise de la FGTB, bénéficie aujourd'hui d'un concours de plus de 3,2 millions FB du Fonds social européen pour une période de deux ans.

Prise de conscience

« Il faut d'abord sensibiliser les gens à la réalité de la maladie mentale. Notre première

tâche est de former les délégués syndicaux qui, quotidiennement, sont un relais auprès des collègues de travail » précise M. J. Ternest, un des promoteurs du projet.

« Pour nous, le handicapé mental est un travailleur à part entière, exclu du marché du travail, en période de crise ou non, ce qui bien souvent aggrave encore sa folie. Toute notre action se base sur le principe du droit à la différence et vise à raviver la solidarité pour accueillir l'autre. Il ne s'agit pas de motiver le handicapé mental au travail, ce n'est pas notre rôle, mais d'évaluer avec lui l'entrée dans un poste de travail et la mise en place des procédures d'accompagnement spécifiques syndicales ».

L'opération concerne aujourd'hui exclusivement les grandes surfaces. En temps de crise économique, il y a trois ans du moins, ce secteur semblait moins touché par la récession et la représentation syndicale y est très forte.

« Nous sommes en effet un service d'une organisation syndicale et tout notre projet se base sur les délégués syndicaux, capables avec leur compétence propre et une formation adéquate d'assurer la gestion du dossier du travailleur handicapé ».

Les négociations ont été menées dans deux grandes entreprises de distribution bruxelloises « GB-INNO-BM » et « Sarma ». Elles ont porté sur des postes de travail essentiellement dans la catégorie « réassortiment » et ont consacré le principe de contrats spécialement aménagés pour la circonstance, avant l'embauche définitive.

« La réinsertion s'avère plus difficile dans les autres secteurs professionnels mais nous espérons pouvoir toucher la métallurgie à partir de septembre ».

Les handicapés, le plus souvent adultes, sont envoyés au service « Travail et Santé Mentale » généralement par une institution de soins-cure ou post-cure (hôpitaux, Centres de Santé Mentale, foyers de post-cure...) ou par un secteur professionnel de l'organisation syndicale.

Le travail est ainsi considéré comme un aspect de la thérapie générale, celle-ci est

d'ailleurs souvent aménagée en fonction des « résultats » obtenus dans le travail.

Des critères permettent de sélectionner les handicapés mentaux à placer. « Ce sont des travailleurs — et des demandeurs d'emploi, — arrivés en fin de traitement, qui doivent avoir connaissance du fait syndical et de la FGTB en particulier ou du moins l'accepter ».

La demande de travail doit être réelle, ce que nous évaluons avec la personne envoyée. Celle-ci continue, par ailleurs, le traitement de son institution.

Enfin, nous travaillons avec des handicapés victimes d'une maladie mentale et pour lesquels le handicap peut représenter un caractère « temporaire ». Ces personnes rentreront plus tard dans la société dite normale et le travail sera pour elles une sorte de carte de visite pour l'avenir.

La Fondation a de nombreux contacts avec différents ministères — Santé publique, Education Nationale, Communauté française —, il peut aussi arriver qu'un handicapé mental soit envoyé par l'Onem.

Bilan

« Il est difficile de tirer un premier bilan après deux ans de fonctionnement, mais selon moi, il est positif » poursuit M. Ternest.

« Au départ nous avons connu des échecs, ils nous ont surtout prouvé la nécessité

d'une thérapie extérieure au service. Une dizaine de personnes ont été intégrées dans le circuit traditionnel et sont donc aujourd'hui des travailleurs « normaux ».

Les exclusions ont été moins nombreuses que les engagements définitifs. La liste d'attente reste longue. Même dans des exemples à première vue négatifs, on constate que le handicapé mental a cheminé d'une pathologie parfois lourde à une pathologie beaucoup moins grave, c'est très important. Ainsi, par exemple, un des travailleurs réinsérés a désiré se retirer du circuit, « parce qu'il n'en peut plus » mais le gérant de la grande surface où il travaille, estimant que c'est un bon travailleur, gardera son dossier ouvert au cas où il désirerait se faire réembaucher selon la voie normale après avoir récupéré. Du côté des délégués syndicaux, le bilan est également positif.

Ils ont pris conscience de la maladie mentale et ont aussi compris que l'environnement de travail joue un rôle.

De plus, ceux qui sont impliqués dans ce projet sont devenus des « secouristes » en la matière... Cela aussi est important. Sans oublier l'aspect qualitatif de ce syndicalisme qui fait appel à la solidarité en mettant en lumière les conditions de travail, les relations au travail, etc... »

Jusqu'ici l'expérience bruxelloise est unique en son genre, au vu des résultats, elle fera peut-être des émules.

Passeport européen

Les Etats membres de la Communauté ont adopté une résolution par laquelle ils s'engagent à délivrer un passeport uniforme au plus tard à partir du 1er janvier 1985. C'est un premier pas vers la création de l'union de passeport, idée formulée par les chefs d'Etats et de gouvernement au Sommet de Paris de 1974.

Le passeport européen sera de couleur lila. Sur sa couverture seront mentionnés dans l'ordre : Communauté Euro-

péenne, le nom de l'Etat qui délivre le passeport et le symbole de l'Etat. Les indications de la première page (« Communauté Européenne », « Etat émetteur » et « passeport ») seront imprimées dans toutes les langues officielles de la Communauté. Les indications concernant le titulaire seront rédigées dans la (les) langue(s) officielle(s) de l'Etat émetteur ainsi qu'en anglais et en français.

L'année des handicapés en Europe

Les Nations-Unies ont proclamé 1981 « année internationale des personnes handicapées ». Mais combien de handicapés compte-t-on dans la Communauté européenne ?

On estime qu'il y a entre 13 et 23 millions de personnes handicapées dans la CE, soit un pourcentage situé entre 5 et 9 % de la population totale. L'imprécision des chiffres résulte moins de la faiblesse des techniques d'évaluation que d'une simple question de vocabulaire. En effet, les critères d'évaluation du handicap et les définitions retenues par les différentes législations nationales varient énormément et interdisent toute comparaison valable à l'échelle européenne.

On s'accorde cependant généralement à inclure dans cette catégorie les aveugles, les sourds, les muets, les paralyés, ceux qui sont atteints de maladies cardiaques ou pulmonaires, les malades mentaux, ainsi que les victimes d'accidents de la route et du travail.

L'attitude de la société évolue vers leur réadaptation et leur réinsertion.

Partant précisément de la réinsertion sociale des mutilés de guerre, on a inclus les blessés du travail, enfin l'ensemble des personnes handicapées. La nature du handicap a aussi changé. S'il y a un siècle, on comptait une majorité de handicapés congénitaux pour une minorité de handicapés par accidents, aujourd'hui cette proportion s'est inversée.

Dans leurs recommandations, les organisations de défense des handicapés réclament une plus grande autonomie. Qu'il ait subi une diminution de ses capacités sensorielles, motrices ou mentales, le handicapé est confronté aux mêmes difficultés dans la vie quotidienne. Comment entrer dans un bâtiment, prendre le train ou l'autobus en chaise roulante ?

Comment être informé de ce qui se passe dans le monde quand on est sourd ? Comment reconnaître au toucher le papier monnaie lorsqu'on est aveugle ?

Des études effectuées aux Etats-Unis ont démontré qu'au niveau des coûts, mieux valait

aider le handicapé à vivre au sein de la communauté plutôt que de le maintenir dans des institutions spécialisées à l'écart de ses concitoyens.

429.000 handicapés belges

Depuis longtemps, les gouvernements se préoccupent des problèmes des personnes handicapées.

Il faut cependant remarquer que la récession économique que connaissent les pays industrialisés pèse lourdement sur l'intégration professionnelle des handicapés. L'examen des politiques nationales, bien que différentes, fait apparaître un effort de décentralisation en cours dans tous les Etats membres.

On s'accorde actuellement à privilégier l'initiative locale au niveau des petites unités (villes, commune), plus aptes à répondre aux besoins des handicapés, plutôt qu'à des actions de plus large envergure.

D'autre part, se dessine la tendance à préférer les actions qui maintiennent le handicapé dans son milieu d'origine — dans la mesure du possible — plutôt qu'à favoriser la création de centres spécialisés qui isolent et interdisent à long terme toute réinsertion sociale.

Selon un recensement publié en 1978 par Eurostat, le nombre total des personnes handicapées en Belgique était estimé à près de 429.000 dont plus de 79.600 invalides militaires et civils de guerre reconnus, près de 49.600 handicapés suite à un accident de la route et 14.700 suite à un accident du travail. A ces chiffres s'ajoutent plus de 69.000 enfants fréquentant l'enseignement spécial. Plus de 9.700 handicapés sont en atelier protégé. Ces chiffres représentent en fait l'ensemble des personnes qui, quelque part, ont obtenu la reconnaissance officielle de leur handicap et de leurs droits. La population réellement handicapée est probablement plus nombreuse.

Dès 1928, la Belgique a élaboré une législation relative à l'octroi d'allocations aux estropiés, mutilés, infirmes con-

génitaux, sourds et muets. Cette législation sera affinée en 1958 en vue de la réadaptation et du reclassement de tous les handicapés susceptibles d'occuper un emploi, même dans des conditions protégées. En 1963 a été créé le *Fonds national de reclassement social des handicapés* (FNRS) qui a la double mission de résoudre les problèmes individuels se posant à tous les handicapés et de permettre par ailleurs leur réinsertion sociale. Au 30 juin 1980, 356.000 programmes individuels avaient été élaborés ou étaient en voie d'exécution. Au cours de l'année 1979, le rythme d'introduction des demandes nouvelles était en moyenne de 494 par semaine.

Le Fonds est alimenté par un prélèvement sur les cotisations d'assurance-accidents. Ses responsabilités concernent la prise en charge financière et l'organisation pratique de la réadaptation. Il s'agit là d'un système original d'harmonisation de la politique en faveur des handicapés. Intervenant seul ou de façon complémentaire, le FNRS assure à tous une unité de protection, en dépit de la présence d'une vingtaine de législations différentes de réparation ou d'indemnisation.

En 1967 a été créé le *Conseil supérieur des handicapés*, organisme consultatif chargé d'examiner les problèmes de toute nature relatifs aux handicapés.

En juillet 1970, le législateur belge a institué l'*enseignement spécial* dont l'objectif est de pourvoir à l'instruction et à l'éducation des enfants handicapés. Pour l'année scolaire 1979-1980, le réseau d'enseignement spécial belge comptait 2.771 enfants en classes maternelles, 37.231 dans le primaire et 26.485 dans le secondaire. Cet enseignement concerne donc près de 66.500 enfants handicapés. La scolarité des enfants handicapés est obligatoire de 7 à 15 ans, c'est la plus courte de l'Europe des 9.

La population moyenne des classes primaires varie de 8 à 12 élèves, celle de l'enseignement secondaire de 5 à environ 8 élèves.

Les structures utilisées en Belgique pour la formation professionnelle des handicapés sont d'abord celles qui servent pour les valides. L'expérience a montré que les handicapés peuvent avoir recours avec succès à des modes variés de formation (reprise des études, apprentissage en entreprises, centre de formation...) à condition d'y être aidés.

L'accent est également mis sur le fait que le handicapé doit être préparé aux exigences réelles de l'emploi.

Plusieurs mesures visent à stimuler l'emploi des personnes handicapées. C'est ainsi que depuis 1978, le FNRS rembourse aux employeurs qui embauchent des handicapés un pourcentage, pouvant aller jusqu'à 50 % de la rémunération et des charges sociales qu'ils supportent.

En principe, cette aide à la rémunération n'est accordée que pour une période maximum de un an, correspondant à la période d'adaptation lorsque le rendement normal n'est pas encore atteint, mais elle peut être renouvelée. En 1978, 210 travailleurs handicapés ont bénéficié de telles indemnités.

En 1980, ils étaient 622.

La *Convention collective n° 26* conclue le 23 février 1977 garantit par ailleurs au travailleur handicapé le droit au salaire minimum conventionnel fixé par la Commission paritaire ou par l'usage.

Le FNRS peut aussi participer aux frais d'aménagement des postes de travail. Il a également apporté son aide financière aux ateliers protégés pour leur permettre de faire face à la récession économique.

Actions communautaires

La similitude des problèmes à résoudre dans chacun des pays européens justifie une approche communautaire. Mais, comme le soulignait M. Richards, membre de la Commission CE chargé des affaires sociales, en conclusion au débat de mars 1981 du PE sur le problème des handicapés « la Communauté ne doit pas se li-

...niter à des déclarations d'intention auxquelles ne sont que trop habitués les handicapés ».

Dans ce domaine, la CE se présente notamment comme un forum privilégié permettant la confrontation des expériences menées par les Etats membres.

C'est en 1968 que la première impulsion a été donnée à l'action communautaire en faveur des personnes handicapées par le biais du *Fonds social européen*. Ce concours financier est destiné à permettre la réalisation de projets contribuant à améliorer la situation de l'emploi.

La Communauté ne se substitue cependant pas aux gouvernements nationaux. Son rôle est plutôt de promouvoir des activités et de soutenir financièrement les actions des organismes publics ou privés.

Le programme d'action sur sans arrêté en 1974 visait à permettre aux handicapés d'accéder à des emplois normaux.

La Communauté a apporté sa contribution à de nombreux projets-pilotes. Trente centres de réadaptation et de formation ont été créés dans les Etats membres. En 1979, les demandes agréées ont contribué à la réinsertion de quelque 103.000 handicapés dans la vie active, ainsi qu'à la formation de près de 930 éducateurs. Après les régions et les jeunes, les handicapés représentent le troisième poste budgétaire du Fonds social : pour l'année 1980, sur un total de 1.000 MUCE (\pm 40 milliards FB), 74 (près de 3 milliards FB) ont été employés à la formation professionnelle des handicapés.

La CE favorise aussi la réinsertion des handicapés dans la vie sociale. De nombreuses mesures destinées à faciliter la vie quotidienne de cette catégorie de personnes ont été prises. De nouvelles normes de sécurité doivent, par exemple, permettre à un aveugle de déterminer au toucher le danger éventuel d'un produit contenu dans un flacon. Depuis 1979, on peut importer en franchise de droits

de douane des objets destinés aux handicapés.

La réinsertion professionnelle des handicapés, aussi importante soit elle, n'est pas tout. Il y a aussi des obstacles psychologiques et architecturaux.

Dans cette optique, des études ont été faites au niveau européen afin de définir les normes techniques minimales permettant d'avoir accès à un logement en chaise roulante. La Communauté a déjà apporté sa contribution financière à la construction et à la rénovation de logements, en tenant compte des normes des Etats membres. Des projets sont en cours concernant les transports publics ou individuels. Les perspectives communautaires mettent surtout l'accent sur l'aide à apporter aux autorités locales dans leur action en faveur des personnes handicapées.

Un des buts de la Communauté pour cette année 1981 est de favoriser une meilleure compréhension des handicapés et de leurs besoins, par une plus large information des valides.

Dialogue

Parlement -

Commission

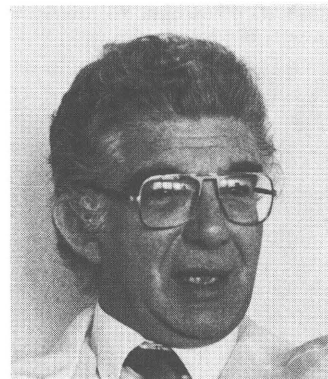
Allocations de chômage

En vertu des règlements communautaires, les travailleurs sont assurés, en règle générale, dans l'Etat membre où ils sont employés. Si un travailleur ne peut prétendre à des prestations de chômage dans un Etat membre, y ayant travaillé trop peu de temps, on applique le principe de la totalisation des périodes d'assurance en tenant compte des périodes pendant lesquelles il a été assuré antérieurement dans un autre Etat membre.

Après s'être fait inscrire comme demandeur d'emploi et après avoir fait établir ses droits, le travailleur peut, après un délai de 4 semaines minimum, se rendre dans un ou plusieurs Etats membres pour y chercher un emploi tout en conservant pendant trois mois le droit à ses prestations.

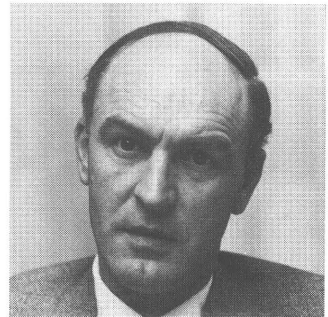
Plusieurs guides ont été publiés afin d'informer les travailleurs de leurs droits en matière de sécurité sociale, ils sont disponibles dans tous les bureaux de sécurité sociale de la Communauté.

W. De Clercq, président du LDE



Lors de son congrès de juin 1981 qui s'est tenu à Copenhague, la Fédération des Partis Libéraux Démocrates Européens a élu M. Willy De Clercq membre belge du PE, à la présidence. M. De Clercq remplissait déjà cette fonction en remplacement de M. G. Thorn devenu président de la Commission CE

Nomination



Jean Durieux

M. Jean Durieux a été nommé chef de cabinet de M. G. Thorn, président de la Commission CE, en remplacement de M. F. Spaak décédé tragiquement le 18 juillet dernier. De formation économique, M. Durieux a commencé sa carrière dans l'Administration belge du commerce extérieur. Après avoir été chef de cabinet adjoint du ministre des affaires économiques et chef de cabinet du ministre chargé des affaires économiques et financières du Congo et du Rwanda-Burundi, M. Durieux est entré à la Commission CE où il a occupé le poste de chef de division « PME » avant d'être désigné comme Directeur et ensuite Directeur Général adjoint au Développement. Il a notamment été un des négociateurs de la Convention de Lomé II.

Fonds social

La Commission vient d'approuver le rapport 1980 du Fonds social européen. Il souligne la dégradation de la situation de l'emploi et met l'accent sur les réactions du Fonds social.

Les branches les plus touchées par les pertes d'emploi sont l'industrie minière, la sidérurgie, la construction navale, le textile et le vêtement, la chaussure et la construction

mécanique (700.000 emplois perdus depuis 1976).

Les aides du Fonds approuvées en 1980 ont atteint un total de plus 1.000 Mio Ecus (plus de 40 milliards FB), elles ont bénéficié à plus de 1,3 millions de personnes.

La Belgique a perçu, en 1980, près de 30 MioEcus (environ 1,2 milliard FB) qui se répartissent dans les postes budgétaires suivants :

	MioEcus	% du total C.E.
Agriculture	-	-
Textile	0,84	4,6
Jeunes (Formation)	4,04	1,4
Jeunes (Emploi)	11,44	10,5
Handicapés	-	-
Migrants	1,14	3,0
Femmes	0,47	2,2
Régions	6,93	1,6
Groupes d'entreprises	-	-
Progrès techniques	0,45	2,0
Handicapés	3,49	4,5
Conversion industrielle	-	-
Projets pilotes	0,50	16,9
Total :	29,30	2,9

Publications

Les publications suivantes peuvent être obtenues auprès du Bureau d'Information, 73 rue Archimède 1040 Bruxelles.

- La Cour de Justice des Communautés européennes. Documentation européenne 1/1981.
- Les procédures du Fonds Européen de Développement. Série développement. 4
- Le courrier CEE — ACP.
- La Communauté européenne : de quoi s'agit-il ?
- Le dossier de l'Europe. Un nouveau programme d'action pour les consommateurs. 13/81
- Le dossier de l'Europe. La Communauté et le dialogue Nord-Sud. 14/81
- Innovations issues de la recherche communautaire 1980. 16 p.
- Nouvelles universitaires européennes.

En vente

A la Librairie européenne, 244 rue de la Loi 1040 Bruxelles et au Moniteur Belge, 42-44 rue de Louvain 1000 Bruxelles

- « Inventaires EINECS : Documents de base ». Office des Publications Officielles des Communautés Européennes. 4.000 p. 6.000 FB.
- « Euro abstracts ». Commission CE, D.G. « Marché de l'Information et innovation ». Souscription annuelle 3.500 FB.
- « Résultats de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprises de la Communauté ». Prix par numéro : 210 FB. Abonnement 1981 : 2.000 FB.
- « Annuaire de statistique agricole ». Eurostat 297 p. 500 FB.
- « Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté — enquête 1980 » 126 p. 500 FB.
- « Code européen de déontologie du franchisage ». 32 p. 100 FB.

Bibliographie

Aux « Cleo-schriften », Kardi-naal Mercierlaan 92 — 3030 Heverlee : « Prévisions agricoles 1985 pour la CEE et les Etats membres. I. Quelques considérations conceptuelles générales, II. Estimation de la demande » par G. Boddez, M. Ernens, W. Franck et J. Lommez. 125 FB.

« Conventie van Lomé en europees Landbouwbeleid » par Dr. Ir. E. Tollens. 100 FB.

« Land — en tuinbouw bij de uitbreiding van de EEG met Griekenland, Spanje en Portugal » par Ir. U. Avermaete. 100 FB.

Par abonnement :

« Europ — la revue de la vie européenne — The Magazine On European Affairs ». 33 rue de Liourne 75002 Paris.

Des enfants italiens à Tessengerlo

Le 8 août, 57 enfants âgés de 8 à 15 ans sont arrivés des villages italiens de Valva et Laviano (Salerno) pour passer trois semaines de vacances à Tessengerlo.

Le club de jeunes local « 't Muuzaaike » a ainsi voulu, avec le soutien enthousiaste de nombreux habitants de Tessengerlo, montrer sa solidarité avec les victimes du tremblement de terre qui a ravagé le sud de l'Italie fin 1980.

Les enfants et leurs 5 accompagnateurs italiens ont été accueillis dans des familles. Lors d'une de leurs nombreuses excursions ils ont notamment visité la Commission CE à Bruxelles.



Joris Verhaegen



Joris Verhaegen, membre belge du Parlement européen (CVP) est décédé le 25 août dernier. Agé de 60 ans, J. Verhaegen avait fait carrière dans les syndicats chrétiens et était sénateur de l'arrondisse-

ment Mechelen-Turnhout. Il était membre du Parlement européen depuis 1977. « Je crois fermement que la solution aux problèmes sociaux et d'emploi que nous connaissons aujourd'hui doit être trouvée dans le contexte européen » déclarait-il dans une interview accordée à EURinfo en mai 1980. Joris Verhaegen est remplacé au Parlement européen par Eric Van Rompuy, président des CVP-Jongeren.

Jaak Henckens

Le 7 septembre dernier, Jaak Henckens membre CVP-EVP du Parlement européen est décédé. Né à Sint-Truiden en 1933, J. Henckens était docteur en droit et membre de la Chambre des représentants depuis 1965. En juin 1979 il a été élu au Parlement européen où il participait active-



ment aux travaux de la commission de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports. « Si nous voulons que l'Europe ait une base solide nous devons gagner les élections à cette idée », déclarait-il dans une interview publiée dans EURinfo en mai dernier. Au Parlement européen, Jaak Henckens est remplacé par Pol Marck, secrétaire-général adjoint du Boerenbond.